



## Conseils pratiques


Trouver un job d'été n'est pas toujours facile, car il y a de la concurrence. Il faudra donc faire preuve d'obstination et organiser les recherches plusieurs mois à l'avance.

 **Utiliser le maximum de moyens** pour faire des démarches:

- en parler autour de vous
- mettre des annonces dans les grands magasins
- passer dans les entreprises
- lire les petites annonces dans les journaux
- faire des flyers pour votre voisinage
- s'informer auprès d'organismes proches des jeunes – centres de loisirs, écoles, etc.
- vous pouvez également vous adresser aux agences de placement mais souvent elles n'acceptent pas l'inscription de personnes de moins de 18 ans. Ainsi, des services tels que Job Service peuvent vous ouvrir certaines portes même si vous êtes plus jeunes.

 **Respecter les règles de «bonnes conduites»** liées au monde du travail: ponctualité, présentation, politesse, respects des normes de sécurité, etc.

 **Parler de vos projets** si vous êtes mineur car les mineurs jusqu'à l'âge de 18 ans ne disposent pas de l'exercice des droits civils et ne peuvent par conséquent pas s'engager valablement en signant ou en résiliant un contrat, sans la signature de leurs parents ou représentants légaux.

 **Convenir d'accords précis**, par un contrat de travail, avec l'employeur pour l'horaire de travail, le salaire, le type d'activité, etc. comme le présente le tableau à l'intérieur de cette brochure.

Des jobs de vacances vous permettront de:

- faire vos premières expériences dans le monde du travail;
- tester vos propres compétences;
- assumer des responsabilités;
- gagner un peu d'argent.



## Contacts Adresses Liens Internet

Pour plus d'informations sur les jobs d'été (quels genres, salaires, etc.), vous pouvez contacter:

### Délégué à la jeunesse

Délégué à la jeunesse  
Serre 12  
2300 La Chaux-de-Fonds  
Tél. 032 967 65 77  
Delegue.jeunesse.cdf@ne.ch  
[www.chaux-de-fonds.ch/fr/jeunesse](http://www.chaux-de-fonds.ch/fr/jeunesse)

### Job Service

Job Service  
Pass. Léopold-Robert 4  
2300 La Chaux-de-Fonds  
Tél. 032 968 08 68 (l'après-midi)  
Info2300@job-service.ch  
[www.job-service.ch](http://www.job-service.ch)

### CAR

Centre d'animation et de rencontre  
Serre 12  
2300 La Chaux-de-Fonds  
car.vch@ne.ch  
[www.chaux-de-fonds.ch/car](http://www.chaux-de-fonds.ch/car)



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



**JOB SERVICE**  
**DELEGUE A LA JEUNESSE**  
**CENTRE D'ANIMATION &**  
**DE RENCONTRE**

## Jobs d'été

Vous avez bientôt des vacances et vous souhaitez trouver un petit travail durant la période d'été. Vous avez bien raison. C'est pourquoi trois partenaires en lien avec les jeunes ont décidé de s'associer pour répondre au mieux à votre demande d'informations sur la manière de vous y prendre. Cette plaquette d'informations devrait vous y aider.

### Pourquoi un partenariat?

Nos trois services sont en lien avec la jeunesse de cette ville. En mettant ensemble nos différentes compétences, nous pensons répondre au mieux aux demandes liées à la recherche de petits jobs chez les jeunes.

### Délégué à la jeunesse

Attaché à l'administration communale, le délégué à la jeunesse vous permet de réaliser des projets et vous accompagne dans la mise en place de ceux-ci. Il est l'interlocuteur privilégié entre les autorités communales et le monde de la jeunesse. Il coordonne les différentes actions en rapport avec la jeunesse à tous les niveaux de la cité.

### Job Service

Job Service est une association privée spécialisée dans l'insertion professionnelle de jeunes entre 15 et 25 ans. Job Service existe depuis 1988. Par son service de placement et en fonction des propositions des entreprises, il peut mettre en lien les jeunes et ces offres d'emploi. Gratuit et soutenu par les autorités communales, cantonales et fédérales, ce service fournit également des informations sur le monde du travail et de la formation.

### CAR

Lieu d'animation, scène d'expression, point de rencontre, espace de création... Chaque année, plus de 1000 personnes participent à une ou plusieurs activités du CAR, au gré de leurs envies, en faisant leur choix dans un large éventail de propositions.

Le CAR s'adresse en priorité aux 5-18 ans. Des adultes le fréquentent aussi, mais le plus souvent comme partenaires d'animation.

### Nous avons décidé de promouvoir ensemble l'emploi des jeunes parce que...

Nous souhaitons répondre à une demande des jeunes, tout en leur offrant, par une meilleure compréhension des règles qui régissent le monde du travail et des entreprises, de se responsabiliser, d'entrer dans le monde adulte, et de prendre une part active dans la société.



## Conditions de travail pour les jeunes travailleurs

**ATTENTION: Les jeunes de moins de 13 ans ne peuvent pas être employés**

Age	Travaux	Temps de travail maximum pendant les vacances scolaires	Jours de la semaine	Durée du travail par jour
13 révolus	Permis dès 13 ans: ☀ Travaux légers; ☀ Commissions; ☀ Coups de main dans le sport.	Par jour: 3h. Par semaine: 15h (pendant la durée des vacances scolaires).	Les jours ouvrables; le dimanche exceptionnellement pour le sport et manifestations spéciales.	Entre 6h00 et 20h00, dans une période de 12 heures, avec 12 heures de repos quotidien.
14	Interdit à moins de 16 ans: ☀ Travailler avec de fortes vibrations; ☀ Souder; ☀ Trier des vieux matériaux; ☀ Travailler par grande chaleur ou grand froid.	Par jour: 8h. Par semaine: 40h (pendant la moitié des périodes de vacances d'au moins trois semaines).		Entre 6h00 et 20h00 les jours ouvrables.
15	☀ Soulever, porter, déplacer de lourdes charges; ☀ Servir dans la restauration; ☀ Travailler dans les cinémas cirques ou entreprises de spectacle.	Comme pour les adultes, mais pas plus de 9h par jour et 45h par semaine dans les exploitations industrielles et bureaux.	Les jours ouvrables; les jours fériés uniquement dans les entreprises non industrielles où le travail dominical est habituel.	L' été, entre 5h00 et 22h00. L' hiver entre 6h00 et 20h00, dans une période de 12 heures, avec 12 heures de repos quotidien.
16-17	Interdit à moins de 18 ans: ☀ Servir des clients dans les boîtes de nuit, dancings, discothèques ou bars.	Par semaine au maximum la durée des autres travailleurs de l'entreprise. Par jour: 9h.		L' été, entre 5h00 et 22h00. L' hiver entre 6h00 et 22h00 (depuis 20h00, avec autorisation), avec 12 heures de repos quotidien.
18	Interdit à moins de 19 ans: ☀ Utiliser des machines ou installations qui comportent un risque élevé d'accident ou surmenant les jeunes; ☀ Travailler s'il y a des risques d'incendie, d'explosion, d'accident et de maladie; ☀ Travailler dans des souterrains; ☀ Travailler de nuit (dès 22h); ☀ Travailler le dimanche.			

Autres infos: [www.seco-admin.ch](http://www.seco-admin.ch)

**Même s'ils ne durent que quelques semaines, les jobs d'été relèvent du droit du travail.**